



CENTRE HOSPITALIER  
**Henri Laborit**

Direction des Ressources Humaines

**DECISION DU DIRECTEUR**

**N°80-18**

**Annule et remplace la décision n°75-18 du 04/12/18**  
**Composition du jury du concours sur titres**  
**de psychologues de la fonction publique hospitalière**

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri Laborit,

- Vu les titres I et IV du Statut général des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités territoriales,
- Vu le décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté du 13 /01/12 modifiant l'arrêté du 26/08/91 fixant la composition du jury des concours sur titres prévu à l'article 3 du décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière

***DECIDE :***

**Article 1 :** Le jury du concours sur titres pour le recrutement de 4 postes de psychologues de la fonction publique hospitalière qui se réunira le 15 janvier 2019 est constitué comme suit :

Mme Sylvie VANHILLE :	Directrice Adjointe de la Délégation Départementale de la Vienne – Agence Régionale de la Nouvelle Aquitaine
Mme le Docteur Geneviève DELCAMPE-GREGORY :	Praticien Hospitalier, Psychiatre au Centre Hospitalier de Niort
Mme Sylvie RICHARD :	Directrice des Ressources Humaines au Centre Hospitalier Henri LABORIT de Poitiers
Mme Christèle SCHIANCHI-TERRAZI :	Psychologue en psychiatrie générale au Centre Hospitalier Camille Claudel de La Couronne
M. Daniel DUTHEIL :	Psychologue en Psychiatrie Infanto-Juvenile au Centre Hospitalier Camille Claudel de La Couronne

**Article 2 :** La présidence du jury est confiée à Mme Sylvie VANHILLE

Le Directeur,

C. VERDUZIER